

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 24 novembre 2005.

Sont présents et formant quorum:

M. Jean-Paul L'Allier, Québec, président

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif

M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
 M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Ile-d'Orléans

M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
Mme la conseillère Anne Bourget, Québec
M. le conseiller Paul Gardon, Québec
M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
M. le conseiller Claude Larose, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis

M. le conseiller Jean-Luc Daigle, LévisM. la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents:

M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil

M. le conseiller André Gignac, Québec
M. le conseiller Denis Giguère, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
 Me Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Jean-Paul L'Allier, président du Conseil. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2005-82

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter sans changement l'ordre du jour de la séance.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2005

Résolution n° C-2005-83

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2005.

Adoptée

Adoption du Règlement no 2005-15

Résolution n° C-2005-84

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement 2005-15 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 2003-10, tel que déjà amendé par les règlements nos 2004-11, 2005-13 et 2005-14.

Référence : Mémoire du 15 novembre 2005 et rapport du comité consultatif agricole

(CCA)

Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Virements de crédits

Résolution n° C-2005-85

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques Cartier, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'accepter les transferts budgétaires au budget 2005 de la CMQ, le tout suivant la demande de virements jointe en annexe au mémoire du 14 novembre 2005 du secrétaire-trésorier.

Référence: Mémoire du 14 novembre 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Représentant de la Ville de Lévis au comité exécutif

Résolution n° C-2005-86

Sur proposition de Mme Anne Bourget, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De désigner Mme Anne Ladouceur de Lévis, pour succéder à Mme Danielle Roy Marinelli, comme membre du comité exécutif de la CMQ suite à l'élection de Mme Danielle Roy Marinelli comme mairesse de la Ville de Lévis et à ce titre, sa présence sur le comité exécutif comme membre et vice-présidente de celui-ci.

De réserver au conseil la possibilité de désigner un autre représentant que celui désigné par la présente résolution lors du remaniement qui sera fait des nominations sur les commissions de la CMQ au début de 2006.

Référence : Mémoire du 15 novembre 2005

Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Remplacement des représentants de la Ville de Lévis sur les commissions

Résolution n° C-2005-87

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De désigner M. Guy Dumoulin du conseil de la Ville de Lévis, comme membre et président de la commission Environnement de la CMQ pour succéder à M. Alain Lemaire.

De désigner Mme Danielle Roy Marinelli du conseil de la Ville de Lévis, comme membre et vice-présidente de la commission Développement économique et tourisme de la CMQ pour succéder à M. Pierre Brochu.

De désigner M. Jean-Pierre Bazinet du conseil de la Ville de Lévis, comme membre de la commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine de la CMQ pour succéder à Mme Danielle Roy Marinelli.

De désigner Mme Danielle Roy Marinelli du conseil de la Ville de Lévis, comme membre de la commission Développement international de la CMQ pour succéder à M. Pierre Brochu.

Les nominations effectuées en vertu de la présente résolution sont pour compléter le mandat actuel sur les commissions prenant fin le 23 janvier 2006.

Référence : Mémoire du 15 novembre 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Remplacement du représentant de la Ville de Lévis au comité consultatif agricole

Résolution n° C-2005-88

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De désigner M. Philippe Laberge du conseil de la Ville de Lévis, pour succéder à Mme Danielle Roy Marinelli de Lévis, comme membre et vice-président du comité consultatif agricole de la CMQ et compléter le mandat en cours prenant fin le 31 décembre 2005.

Référence : Mémoire du 15 novembre 2005

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2005-89

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 novembre 2005 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbaux approuvés des séances du Comité exécutif tenues les 8 septembre, 22 septembre et 6 octobre 2005.
- b) Lettre datée du 12 octobre 2005 de la MRC de La Jacques-Cartier accusant réception des résolutions C-2005-53 et C-2005-64 ayant trait respectivement au Plan des grands enjeux et à la vision stratégique, le tout accompagné de leur brochure respective.

- c) Lettre datée du 21 septembre 2005 de madame Gisèle Lamoureux adressée au ministre Thomas Mulcair relativement à la zone d'élevage porcin à Lévis.
- d) Lettre datée du 4 novembre 2005 à madame Gisèle Lamoureux en réponse à la sienne du 21 septembre 2005.
- e) Lettre datée du 29 septembre 2005 de M. Gilles-Louis Racine de l'Office québécois de la langue française, attestant la conformité de la CMQ à la Charte de la langue française dans son administration.
- f) Lettre datée du 23 septembre 2005 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la Ville de Québec et aux trois MRC relativement à la nouvelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée par le gouvernement le 18 mai 2005.
- g) Lettre datée du 29 septembre 2005 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs adressée à la Ville de Lévis relativement à la nouvelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée par le gouvernement le 18 mai 2005.
- h) Lettre datée du 7 octobre 2005 au ministre Claude Béchard lui transmettant le Plan des grands enjeux du développement économique de la CMQ.
- i) Note du secrétaire-trésorier et datée du 7 octobre 2005 relative aux représentants à la CMQ à l'issue des élections de novembre 2005.
- j) Lettre datée du 1^{er} novembre 2005 de la ministre Nathalie Normandeau avisant la CMQ de la conformité du règlement 2005-14.
- k) Lettre datée du 3 novembre du ministère de la Culture et des Communications transmettant l'avis de déclassement du mur à l'arrière du presbytère Saint-Cœur-de-Marie.
- Lettre datée du 9 novembre 2005 à la ministre Nathalie Normandeau lui transmettant le rapport annuel 2004.
- m) Rapport annuel 2004
- n) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$.
- o) Brochure de la Communauté métropolitaine de Québec.
- p) Résolution de la Ville de Lévis sur la désignation des représentants à la CMQ.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention du président de la CMQ pour féliciter les nouveaux élus aux élections de novembre 2005 et leur souhaiter la bienvenue à la CMQ.

* * *

Les représentants de la Ville de Lévis s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution n° C-2005-90 qui concerne que les représentants de la Rive-Nord.

Adoption du Règlement no 2005-16

Résolution n° C-2005-90

PRÉSIDENT

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques Cartier, appuyée par Mme Anne Bourget, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement no 2005-16 décrétant l'abrogation du règlement 2002-08 prévoyant un emprunt au montant de 365 000 \$ pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Référence : Mémoire du 14 novembre 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période de questions du public

Aucune question

Clôture de la séance

Résolution n° C-2005-91

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

SECRÉTAIRE